

Mobiliser des publics agricoles et susciter la participation

Objectifs

Permettre aux participants de développer leurs compétences liées à l'implication des agriculteurs dans la conduite de leurs actions

Enjeux

Comprendre les enjeux de la participation et de l'engagement des publics, acquérir des techniques et des méthodes pour pouvoir susciter et animer cette participation. Il s'agira également, partant du contexte de chacun, de définir collectivement une posture et des outils qui permettent la participation du plus grand nombre.

Contenu

Journée 1:

- Analyser les enjeux, les difficultés de l'engagement associatif agricole
- Identifier les outils permettant d'impliquer et de favoriser l'engagement dans l'action collective.

Journée 2 :

- Savoir analyser, animer et mener des propositions
- L'intervention au sein de la profession : enjeux, lieux, publics, méthodes
- Savoir convaincre son public : organiser sa pensée, se faire comprendre, être efficace en étant simple et court...

Infos complémentaires



Durée de la formation 2 jour(s)

Date limite d'inscription 15/01/2018

Tarifs

Non agricole 280€

gratuit pour les agriculteurs éligibles

VIVEA

Adhésion obligatoire à l'ALODEAR (15€)

Plus de renseignements

François Konieczny

alodear@jeminstallepaysan.org

ADEAR Lozère

Espace Jean Jaurès

Rue Charles Morel

48000

Mende

Tel. 0466493280

N° d'organisme de formation :

91300280330

Taux de satisfaction : %

Prévoir son pique nique pour midi

Modalités d'accès :

Dates, lieux et intervenants

26 janv 2018

09:00 - 17:30 (7hrs)

Espace Jean Jaurès, rue Charles Morel
48000 Mende

Hugo Persillet, formateur en éducation populaire

19 févr 2018

09:00 - 17:30 (7hrs)

Espace Jean Jaurès, rue Charles Morel
48000 Mende

Hugo Persillet, formateur en éducation populaire

Co-organisateur(s)

Partenaire(s)

Financier(s)

Bulletin d'inscription

Nom _____ Prenom _____

Adresse _____

Courriel _____

Téléphone _____

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à